

NOTICE RESEAUX

La Communauté de Communes d'Amfreville-la-Campagne a les compétences « Assainissement » et « environnement » dont dépend la commune de MANDEVILLE pour la gestion de l'assainissement et des déchets.

1- EAUX

Eau potable

La commune de MANDEVILLE a ses réseaux d'eau entretenus dans le cadre du Syndicat d'eau potable du Roumois et du plateau du Neubourg (SERPEN). Ce syndicat assure la production et la distribution de l'eau potable pour 108 communes, soit 30 893 abonnés et un volume d'eau global consommé de 3.386.178 m³ par an. (moyenne de 9277 m³ par jour).

La commune est principalement desservie par un réservoir qui se trouve à Vraiville, rue du château d'eau qui est alimenté par deux points d'eau situés à Saint-Cyr la Campagne :

- Le forage du Valanglier : capacité 40m³/heure et une limite de volume de production de 1000m³/jour
- Le forage du Moulin Vorins : capacité 50m³/heure et une limite de volume de production de 1200m³/jour.

Globalement, la commune est dans un secteur qui bénéficie d'un bouclage complet du réseau d'eau.

Défense incendie

- Globalement, la défense incendie est assurée par plusieurs bornes (7) réparties sur l'ensemble du territoire et garantissant une bonne couverture.

Assainissement

L'ensemble de la commune est actuellement desservie par de l'assainissement autonome, géré dans le cadre du SPANC de la Communauté de Communes, et ne dispose pas de réseaux d'eaux pluviales.

2- DECHETS

La commune de MANDEVILLE est membre de la Communauté de Communes d'Amfreville la Campagne qui délègue l'exploitation de la collecte des déchets ménagers et assimilés et leur traitement au SDOMOD (Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères). La collecte est effectuée une fois par semaine pour les ordures ménagères et une fois toutes les deux semaines pour le tri sélectif.

Les déchets issus de la collecte sélective sont acheminés vers le centre de tri de Pont-Audemer.

La déchetterie d'Amfreville-la-Campagne permet de recevoir les encombrants, le bois, les ferrailles, les gravats, la terre, les batteries, les huiles de moteur, les piles, les papiers cartons, les déchets ménagers spéciaux et les déchets d'équipements électriques et électroménagers.